

Odyssée

Le journal de la Fédération

Nationale de la Médiation et des Espaces Familiaux

Assemblée Générale : rapport moral du Président

Rapports des commissions

Médiation Familiale et protection des données

Il est un temps pour tout



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE RAPPORT D'ACTIVITÉ



Daphné Bette, directrice générale des
Papillons blancs à Hazebrouck.
25 établissements et services, 400 salariés.

Dans nos associations,
300 000 professionnels.
Et une compétence en commun :
accompagner les plus fragiles.

Nexem est la nouvelle organisation professionnelle née de la fusion du Syneas et de la Fegapei. Elle regroupe les employeurs associatifs des secteurs social, médico-social et sanitaire. Elle représente 3 000 associations à but non lucratif dans lesquelles s'impliquent au quotidien 300 000 salariés au service des personnes fragiles.

nexem
employeurs, différemment

PAGES 4 à 5

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : RAPPORT
MORAL DU PRÉSIDENT**

PAGE 6

**RAPPORT DE LA COMMISSION
MÉDIATION FAMILIALE**

PAGE 7

**RAPPORT DE LA COMMISSION
ESPACES DE RENCONTRE**

PAGES 8 à 9

**RAPPORT DE LA COMMISSION
GRAND ÂGE, HANDICAP ET
VULNÉRABILITÉ**

PAGES 10 à 11

**RAPPORT DE LA COMMISSION
FORMATION**

PAGES 12 à 13

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PAGES 14 à 16

**MÉDIATION FAMILIALE ET
PROTECTION DES DONNÉES**

QUELLE RÉALITÉ POUR QUELS ENJEUX ?

PAGE 17

IL EST UN TEMPS POUR TOUT

PAGES 18 à 23

MERCI SOPHIE !





Jean-Louis COQUIN

Président de la Fenaméf

Directeur Général - Enfance Catalane (66)

Assemblée Générale

Rapport moral du Président

BONJOUR à toutes et à tous.

Cela fait maintenant un et demi que nous nous sommes réunis pour notre Assemblée Générale et depuis cette date nous avons dû traverser de nombreuses péripéties et faire face à de multiples changements. Certains étaient annoncés et ne se sont pas réalisés alors que d'autres non prévus sont venus bousculer notre organisation.

Changement et adaptation a donc été la devise de cette année 2019 mais ne devra-t-elle pas devenir la règle de notre quotidien à la fois dans les gestions de nos organisations comme dans les pratiques de nos services. C'est en tout cas ce à quoi l'année 2019 et les premiers mois de l'année 2020 nous ont préparés.

En effet, nous avons évoqué ensemble lors de notre précédente Assemblée Générale le départ de Madame LASSALLE qui, après de nombreuses années passées avec nous devait faire valoir ses droits à la retraite en fin d'année 2019.

C'est donc avec surprise que certains d'entre vous vont constater, qu'une fois encore, elle assiste avec nous à cette Assemblée Générale comme Secrétaire Générale. C'est en compagnie de Madame Laure LECHATTELLIER qui va prendre le relais sur ce poste durant cette année 2020, que nous avons le plaisir d'accueillir et de vous présenter aujourd'hui pour ceux qui n'ont pas encore eu l'occasion de la rencontrer. Cela ne saurait tarder puisqu'elle a déjà bien investi la fonction et participé à plusieurs réunions en région ou avec nos partenaires.

Cela me donne donc l'occasion de remercier une fois encore Madame LASSALLE au nom de tous les membres de la Fédération pour le travail accompli comme j'ai déjà pu le faire lors de notre précédente assemblée mais aussi pour

avoir bien voulu retarder son départ afin de permettre à la Fédération d'assurer au mieux cette transition et ce changement. J'en profite également pour souhaiter la bienvenue à Madame Laure LECHATTELLIER dans ce contexte de mutation de notre société.

En effet, l'année 2019 est à mon sens une année préfiguratrice des interrogations et remise en cause de nos modes de fonctionnement et à terme de nos pratiques avec non seulement le contexte budgétaire contraint des services auquel nous avons déjà dû faire face depuis quelques années mais aussi la gestion d'un contexte environnemental et social fait de soubresauts et d'instabilité.

Ainsi, après une première moitié d'année qui a permis à la Fenaméf de s'inscrire dans la continuité des évolutions amorcées en 2018 notamment dans la rationalisation de son organisation et de ses dépenses de fonction-

nement, les mouvements sociaux de la fin d'année sont venus bouleverser nos agendas et possibilités de rencontres.

Les multiples grèves et manifestations qui ont agité notre pays nous ont amenés à amorcer une modification de nos modes de relations avec l'apparition de manière beaucoup plus importante de la communication à distance par écrans interposés. Le début de l'année 2020 nous montrera que ce n'était qu'un entraînement pour les mois suivants.

Cependant, la communication et la relation sont les éléments constitutifs des actions des services que nous fédérons mais aussi de l'action même de la Fédération. Comme vous pourrez le constater dans le rapport d'activité et les rapports des commissions, c'est appuyé sur les échanges et la richesse des partages des expériences et analyses de chacun que nous pouvons accompagner nos



adhérents et porter leur parole auprès de nos interlocuteurs au niveau national.

C'est aussi ces partages qui permettent l'évolution des pratiques, renforcée par les innovations et expérimentations que chacun peut s'approprier et adapter à sa situation locale et particulière.

Nous devons donc entamer une réflexion sur l'impact que peut avoir la modification de nos modes de relations sur la spontanéité et la richesse de nos échanges qui, rappelons-le, constituent l'ADN et la raison d'être de nos missions. Force est de constater qu'après un travail sur la contrainte de la notion de temps dans nos interventions, souvent lié à une question financière, c'est maintenant la notion d'espace et de distance qui est interrogée. La distanciation physique dans la relation constitue un élément majeur du dialogue qui est la clé de toutes nos interventions et elle mérite toute notre attention.

Au milieu de toutes ces réflexions, notre quotidien et nos préoccupations quotidiennes en deviennent presque secondaires mais elles sont pourtant le reflet de la réponse que nous saurons donner à ces défis qui nous attendent.

Nous allons donc vous présenter l'action de la Fédération durant cette année 2019 à travers le travail des commissions et l'activité de l'équipe du siège, en rappelant que notre richesse repose aussi sur l'implication et la participation des administrateurs et de nos adhérents aux différentes instances et mani-

festations organisées tout au long de l'année. Qu'ils en soient tous vivement remerciés de la même manière que je salue une fois encore l'implication de toute l'équipe de salariés au service de tous dans la tâche parfois compliquée qui est la leur.

Nous verrons que, que ce soit la médiation avec notamment les évolutions des pratiques et des publics accompagnés, que ce soit les Espaces de Rencontre avec le travail sur l'élaboration d'un référentiel ou les formations nécessaires à l'accompagnement de toutes ces mutations, la Fenamef est au travail et garde sa force de proposition et d'innovation.

Enfin, dans un contexte où l'avenir est source d'interrogations, il est toujours bon de s'appuyer sur les forces du passé et l'expérience acquise. Nous avons encore pu en avoir la démonstration avec le soutien constant de Roger LECONTE que je remercie encore de continuer à nous accompagner dans les différentes décisions et de sa mobilisation sans faille.

Fort de cet exemple, au cours de cette Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, je vous demanderai d'approuver la nomination de Monsieur Didier TRONCHE comme Président d'Honneur.

Sa présence à la présidence de la Fédération pendant plus de dix ans et sa connaissance de notre environnement associé à la sagesse acquise durant ces multiples expériences professionnelles seront des précieux atouts pour alimenter tous les débats et les décisions qui attendent la Fédération et le Conseil d'Administration.

C'est aussi lui manifester notre reconnaissance pour tout le travail et l'investissement dont il a fait preuve durant de nombreuses années. Il nous aidera également à être attentif à nos valeurs qui sont aussi les siennes dans tous ces changements à venir.

C'est donc avec toutes ces perspectives qu'il s'agira de tous continuer notre travail en 2020 en intensifiant nos efforts afin de permettre la continuité de nos interventions dans l'intérêt des familles que nous rencontrons au quotidien.

Je vous propose donc de valider ce rapport moral ainsi que les orientations pour cette année 2020 qui vont vous être maintenant détaillées par chacun des présidents de commission et la Secrétaire Générale.

Je vous remercie.

PROPOSITIONS DE DÉLIBÉRATIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

• Proposition de prolongation du mandat des administrateurs

La situation sanitaire nationale et les mesures de protection qui en découlent n'ont pas permis d'organiser un vote par correspondance respectant le vote par bulletin secret pour le remplacement des administrateurs sortants. En conséquence, je vous propose de prolonger le mandat de ces administrateurs jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.

• Proposition de désigner Didier TRONCHE comme Président d'Honneur

En application des statuts de la Fenamef qui permettent de décerner le titre de Président d'Honneur à « toute personne ayant fortement contribué au rayonnement de la Fédération », je vous propose de décerner ce titre à Didier TRONCHE qui a été Président de la Fenamef de 2004 à 2016 et a largement participé à la reconnaissance de la Médiation Familiale.



« Comme vous pourrez le constater dans le rapport d'activité et les rapports des commissions, c'est appuyé sur les échanges et la richesse des partages des expériences et analyses de chacun que nous pouvons accompagner nos adhérents et porter leur parole auprès de nos interlocuteurs au niveau national. »



Jérôme PREVOT

Président de la Commission Médiation Familiale
Vice-Président de la Fenaméf

Rapport de la Commission Médiation Familiale

DURANT cette année 2019, la Commission Médiation Familiale s'est réunie à trois reprises. Parfois annulée par les grèves, cela n'a pas empêché la Commission d'œuvrer à ses principaux axes définis l'année précédente.

La commission a vu arriver trois nouveaux membres investis qui, par leurs réflexions, alimentent les débats.

De nombreux questionnements ont émaillé de cette commission. Le recueil de ces échanges a fait l'objet de comptes rendus et de différents documents avec parfois des éléments visant à faire des propositions auprès des différentes instances.

La T.M.F.P.O.

Nous avons pu réunir différents acteurs impliqués par la Tentative de Médiation Familiale Préalable Obligatoire (T.M.F.P.O.). Il était important, pour la Fédération, de mesurer les impacts de cette expérimentation. Impacts que nous avons par ailleurs jugé positifs. En effet, cette mesure concrète permet de faire connaître la Médiation Familiale et de la nourrir du champ judiciaire. Même si les impacts de la T.M.F.P.O. sont positifs dans toutes les juridictions

concernées, augmentant significativement l'activité des services (entretiens individuels et séances de Médiation Familiale) (environ 1 sur 3). Pour autant, force est de constater des freins financiers et techniques alourdis. Ainsi les services ont été dans l'obligation d'embaucher et de s'équiper afin de répondre à la demande.

L'autre problématique identifiée concerne les acteurs œuvrant au sein de la T.M.F.P.O. En effet, tout professionnel peut mener ces Médiations Familiales, et ce même s'il n'est pas titulaire du D.E.M.F. La porte est donc grande ouverte aux avocats, enquêteurs avec lesquels nous nous devons pourtant de poursuivre une bonne collaboration. Un document de cadrage a été rédigé et envoyé aux instances judiciaires. Pour l'heure, l'expérimentation est prorogée d'une année.

Le glossaire

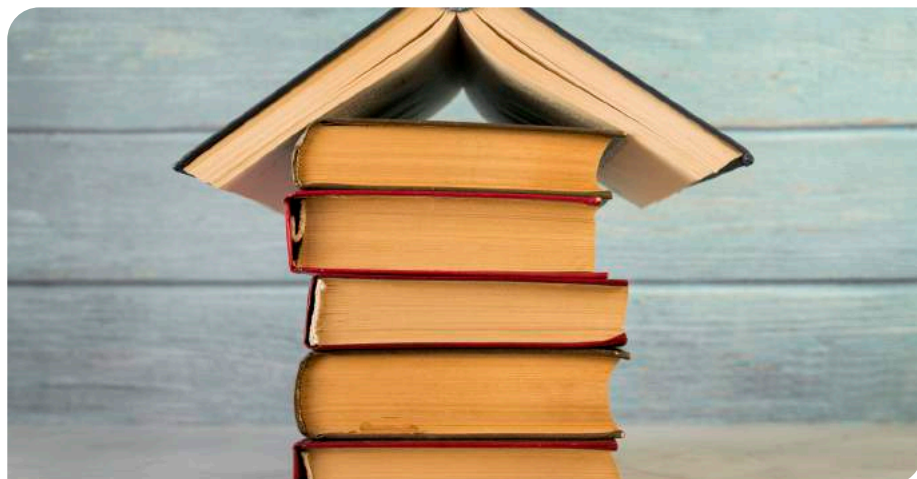
La rédaction d'un livret intitulé « 50 mots et plus... pour mieux comprendre la Médiation Familiale » a abouti en 2019. L'objectif était d'éclairer les partenaires, les magistrats, les

financeurs, mais également les services et les familles autour d'un choix de mots appartenant au champ lexical de la Médiation Familiale. Ce « glossaire » orienté par les positions de la Fédération, sera distribué aux adhérents et aux différents partenaires dans les mois à venir.

La Commission en 2020

Concernant les travaux prévus pour la Commission en 2020. Il s'agira, tout d'abord, de dresser un état des lieux des textes et des contraintes existants dans le métier de médiateur familial et d'établir une éventuelle hiérarchie entre ces derniers (code déontologique vs code de l'action sociale). Pour cela, la commission :

- Dressera la liste des textes juridiques en lien avec la Médiation Familiale ;
- Adressera un questionnaire par mail aux différents services. Il s'agira de bien sensibiliser les services à la démarche ;
- Diffusera une publication qui permettra soit :
 - De pointer des dysfonctionnements « structurels/juridiques » ;
 - D'affirmer une « posture » Fenaméf nourrie de ces regards croisés de l'ensemble des services ;
 - D'être force de proposition sur de nouvelles bonnes pratiques en matière de Médiation Familiale.



Nous travaillerons également autour de la mise en place d'une journée d'étude sur les violences conjugales dans le cadre de la Médiation Familiale. La précédente journée sur les violences intra-familiales n'avait pas permis de se questionner suffisamment sur cette problématique. Il sera important de travailler avec les acteurs judiciaires ainsi que les Fédérations et associations œuvrant dans le champ des violences faites aux femmes.



Dominique GAUTHIER

Présidente de la Commission Espaces de Rencontre
Vice-Présidente de la Fenamef

Rapport de la Commission Espaces de Rencontre

L'ANNÉE 2019 a été jalonnée par une actualité riche pour les Espaces de Rencontre Parents-Enfants. La Commission E.R.P.E. a poursuivi ses travaux et s'est axée sur plusieurs thématiques de travail.

Questionnaire sur les listes d'attente et problématiques rencontrées au sein des E.R.P.E.

Au cours du 1^{er} trimestre, nous avons exploité et analysé les données concernant l'état des listes d'attente ainsi que les problématiques rencontrées et les publics accueillis, à la suite d'un questionnaire transmis aux adhérents. Ces résultats ont été relayés auprès des financeurs avec qui nous avons partagé nos préoccupations quant aux effets sur la mise en œuvre des droits de visite et par conséquent, sur la relation entre un parent et un enfant.

Ces constats ont permis de nourrir les premiers travaux menés relatifs à l'actualisation du référentiel (dont nous allons reparler) et ont fait alerte sur les difficultés financières des E.R.P.E. ne leur permettant pas de développer de nouveaux moyens humains.

Prestation de Service

Parallèlement, la C.N.A.F. a mené une enquête début 2019 auprès des C.A.F. (64 C.A.F. ont répondu) sur la situation de 151 E.R.P.E. : les résultats, préoccupants, ont entraîné une mobilisation pour consolider et sécuriser le modèle économique des E.R.P.E.

À cet effet, a été décidé, à l'été 2019, un doublement de la prestation de service (soit de 30 à 60 %). Le Ministère de la Justice a également souligné l'importance d'accompagner les structures localement afin de faire remonter



auprès des Cours d'Appel les demandes de financement au regard de leur activité réelle et/ou de leurs projets de développement.

Référentiel Espaces de Rencontre

Une réunion de lancement s'est organisée réunissant des représentants de la C.N.A.F., du Ministère de la Justice (S.A.D.J.A.V.), de la C.C.M.S.A., de la D.G.C.S., de l'U.N.A.F., de la F.F.E.R. et de la Fenamef. Le groupe a programmé des temps d'échanges et de travaux thématiques avec l'objectif de finaliser le nouveau référentiel au printemps 2020.

Deux axes de travail prioritaires ont été retenus : l'évolution des publics ET formation, pratiques professionnelles et accompagnement des familles.

La Commission E.R.P.E. est attentive et participe aux questionnements, interrogations, échanges qui renvoient d'une part à la nécessaire clarification des attentes de chacun, et d'autre part à une définition plus précise des contours d'un Espace de Rencontre.

Protection de l'Enfance et dispositifs de soutien à la parentalité

La Commission E.R.P.E. a accompagné et organisé avec la Commission Formation une journée d'étude ouverte au plus grand nombre qui a permis, à travers les interventions, les témoignages et les échanges avec la salle, d'ouvrir vers la nécessité de décloisonner les dispositifs, d'identifier les besoins et de mener une évaluation partagée sur les besoins des enfants et l'accompagnement de familles.

Perspectives 2020

Durant l'année 2020, nous allons poursuivre le travail autour du référentiel et accompagner dans sa diffusion la recherche conduite par l'I.R.T.S. Normandie-Caen.

Le rapport, dans sa forme quasi-définitive, vient d'être remis à la Fenamef.



Corinne LAPORTE-RIOU

Présidente de la Commission Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité
Secrétaire Adjointe de la Fenamef

Rapport de la Commission Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité



Nouveau nom pour la Commission

Si LA COMMISSION n'a pu se réunir comme espéré en raison des turbulences relatives aux difficultés de déplacement, vous l'aurez d'emblée compris, cet exercice s'est caractérisé par une réflexion menée par ses membres afin de donner à la commission un nouvel intitulé.

L'objectif étant de pouvoir davantage, par cette sémantique, incarner ce que représente la fonction attribuée à « cette nouvelle forme de médiation ». En symbolisant ce dispositif, nous souhaitons participer à un meilleur repérage pour nos interlocuteurs (professionnels, magistrats, collectivités...) afin qu'ils sollicitent la Médiation Familiale. Et ainsi que les professionnels qui l'exercent

deviennent « perceptibles » pour répondre au soutien à apporter aux aidants, à la personne âgée, handicapée, vulnérable...

Bien plus qu'une innovation, ce type de médiation doit pouvoir s'inscrire naturellement et être mobilisé dans le champ des dynamiques familiales concernées par la dépendance. Les effets recherchés du recours à ce type de médiation doivent être entendus comme un soutien pour préserver autant la personne aidée que l'aidant afin d'anticiper les situations à risque et prévenir ainsi les éventuelles décompensations ou ruptures de la relation que pourraient vivre les familles.

Car, rappelons-nous, 11 millions de Français, soit un Français sur six accompagnent une personne en situation de dépendance, en raison de l'âge, d'une maladie, ou d'un handicap.

L'évaluation de la formation

L'année 2019 a également permis de réajuster le contenu de la formation, en tenant compte des évaluations qui sont remises par les participants.

Pour 2020, suite aux quatre journées théoriques dispensées, une cinquième journée sera ainsi programmée mettant en exercice l'apport de cas pratiques, afin de confronter les situations rencontrées par les professionnels, et soutenir l'accès à des postures et des aménagements du cadre d'intervention inédit par la nature des problématiques familiales. À titre d'exemple, le professionnel doit être en mesure de se déplacer au domicile de la personne dépendante, qui peut être soit son lieu de vie habituel, une résidence service, un

E.H.P.A.D.... Le cadre d'intervention habituel du professionnel est ainsi bousculé, il faut désormais apprendre à « un aller vers » qui guide le sens de cette nouvelle pratique de médiation.

Enfin, la commission est venue définitivement confirmer le répertoire des formateurs sollicités afin de conduire les différents aspects des journées de formations (juridique, gérontologique, réseau partenarial, ...).

Le partenariat

Précurseur dans ce domaine de formation, qu'il est souhaitable de valoriser dans une dimension partenariale, la Commission a poursuivi les échanges avec l'U.N.A.F. plus particulièrement dans le cadre du projet de formation pour lequel cette dernière est sollicitée par la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie (C.N.S.A.). En effet la C.N.S.A. s'est adressée à l'U.N.A.F. pour la mise en œuvre d'un projet expérimental dans le champ de la perte d'autonomie, de la dépendance, du handicap et des solidarités familiales.

Ce projet, pour la C.N.S.A., doit permettre de développer des actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes âgées, en accompagnant les conflits familiaux qui peuvent survenir entre les membres d'une famille, lors de la perte d'autonomie d'un des leurs ou lorsque la dépendance s'installe. C'est donc la Médiation Familiale qui est

« convoquée » pour apporter une réponse à ces problématiques familiales spécifiques, et c'est en conséquence l'expertise de la Fenamef qui est sollicitée par l'U.N.A.F. afin de dispenser la formation aux professionnels des 22 U.D.A.F. qui sont retenues pour participer à l'expérimentation C.N.S.A./U.N.A.F.

La Commission en 2020

Dans une même continuité, la Commission s'attache à organiser pour l'année 2020, une journée d'étude destinée aux professionnels du réseau gérontologique. L'objectif est de donner de la visibilité à l'action en l'inscrivant dans les axes déterminés par le gouvernement pour accompagner les personnes vulnérables (âgées, situation de handicap, ...).

Pour conclure

Reconnaissons à la Fenamef d'avoir su anticiper l'évolution de la société. À travers les journées d'étude et les formations, elle a construit la connaissance à même de faire évoluer les pratiques des professionnels.

La médiation ainsi, à sa place, vient renforcer le socle des solidarités familiales confrontées à la vulnérabilité, au handicap, à la perte d'autonomie de leur proche. En recueillant la parole des aidants, en soutenant les besoins et les désirs des personnes vulnérables, en prenant en compte leurs droits, elle contribue aussi à éviter la fracture entre les générations.

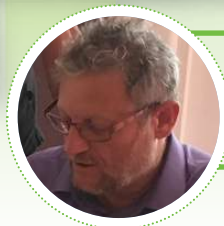
Remercions les passeurs d'expérience, Nicole BRUN, Roger LECONTE et Maguy MERLIN qui tout au long de ces années continuent d'accompagner, de soutenir, de partager les réflexions, les projets, que mènent particulièrement cette commission.

Saluons également les membres fidèles qui contribuent avec assiduité et pertinence à porter la dynamique de projets pour faire de cette commission un modèle d'innovation, sans oublier les membres qui nous ont rejoints cette année, et qui portent la commission à 10 membres.



« Ce projet, pour la C.N.S.A., doit permettre de développer des actions destinées à préserver les liens familiaux des aidants et des personnes âgées, en accompagnant les conflits familiaux qui peuvent survenir entre les membres d'une famille, lors de la perte d'autonomie d'un des leurs ou lorsque la dépendance s'installe. »





Didier CHIRON

Président de la Commission Formation
Trésorier Adjoint de la Fenamef

Rapport de la Commission Formation

LA QUESTION de la professionnalisation des acteurs est un enjeu fondamental pour la Fenamef, tant dans le domaine de la formation des médiateurs familiaux et accueillants en Espaces de Rencontre, que dans celui de la formation continue et de l'adaptation des compétences aux évolutions des métiers et des publics.

À ce titre, la Commission Formation réfléchit aux besoins de formations des adhérents, propose et élabore des projets de formations en lien avec les différentes commissions de la Fenamef (Médiation Familiale, Espaces de Rencontre, Médiation Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité).

Le rôle de la Commission Formation

La Commission Formation est une instance technique et d'expertise fondamentalement orientée vers l'ingénierie de la formation avec pour objectif principal de proposer une offre globale et cohérente de formation sous la forme de :

- Sessions de formations ciblées sur l'acquisition de nouvelles compétences, d'actualisation des connaissances et de maîtrise d'outils et de techniques propres à son cadre d'intervention ;
- Journées d'études liées à l'émergence de problématiques nouvelles ou transversales nécessitant une prise de conscience éclairée par le champ de la recherche, la réflexion des acteurs institutionnels et la mise en lumière d'actions innovantes.

Toutes nos formations peuvent aussi être délocalisées, proposées en intra ou en inter-service sur un département ou une région.

Un catalogue est réalisé chaque année et envoyé auprès de nos adhérents en octobre pour l'année N+1.

En 2019, la Commission s'est réunie à trois reprises.

Nous avons abordé plusieurs points qui ont vu leur concrétisation sur l'année 2019 et vont se poursuivre en 2020.

1. Mieux accompagner notre offre de formation

L'accent a été mis sur l'organisation, l'accueil des stagiaires et la cohérence pédagogique entre les sessions d'un même module.

À cet effet, nous avons rassemblé début septembre, pour la première fois, l'ensemble des formateurs occasionnels de la Fenamef dans l'objectif de mieux identifier les ressources mobilisables, de faire se croiser les regards sur les formations et d'améliorer nos procédures.

Comment, par exemple, mieux anticiper le risque de défection d'un formateur ? Pour répondre à ce risque, même si le remplacement d'un formateur au pied levé est toujours difficile, la Commission souhaite retenir plusieurs pistes :

- Prévoir autant que possible pour chaque session de formation un binôme de formateurs susceptible d'intervenir ;
- Renforcer la présence de la Fédération pour ouvrir chaque session et présenter la Fenamef.

Des propositions ont aussi été faites en vue de rendre plus attractives nos actions de formation figurant au catalogue avec une mise en page plus adaptée, mentionnant les noms des intervenants et mettant l'accent sur le fait que toutes nos formations peuvent se faire en intra comme en inter...

D'une manière générale, les conditions d'accueil, d'inscription et de relations avec le siège sont jugées de manière très positive par les stagiaires. Pour autant, nous devons cependant nous améliorer en termes de co-

hérence pédagogique entre chaque session d'un même module.

À cet effet, il a été décidé pour 2020 de :

- Demander aux formateurs de donner un plan d'intervention plus détaillé ;
- Les transmettre aux autres intervenants pour avoir une cohérence dans l'ensemble du module et éviter les redites ;
- Réaliser pour chaque formation un Power-Point reprenant en quatre slides les idées forces de chaque journée de formation. Il serait présenté aux participants par le premier intervenant.

2. Améliorer les procédures d'évaluation de nos formations par les stagiaires

En 2018, la question de l'évaluation était une vraie préoccupation avec un faible retour des stagiaires (- de 30%) dans les semaines qui suivaient leur formation.

Nous avons donc décidé en 2019 de favoriser l'évaluation à chaud avec une fiche anonymisée à remplir sur place et donnée au formateur à l'issue de la formation. Ceci nous permet maintenant d'avoir de vrais indices de satisfaction pour continuer à améliorer encore nos formations.

3. Réaliser la première session de formation sur la Médiation Parents - Adolescents

Cette nouvelle prestation inscrite au référentiel de la Médiation Familiale nous a amené à proposer une offre de formation pour la fin 2019 afin d'accompagner les adhérents qui souhaitent la mettre en place.

16 personnes ont participé à cette formation qui s'est réalisée sur deux fois deux jours (deux jours en 2019 et deux jours en 2020).

Avant de finaliser totalement cette formation, nous avons choisi en lien avec la Commission Médiation Familiale d'organiser préalablement

une journée d'étude pluridisciplinaire sur ce thème, le 5 avril 2019 : « Le conflit parents-adolescents, quelle légitimité pour le médiateur ? ». L'objectif était de mieux problématiser les différents enjeux au regard des expériences déjà réalisées et de mieux clarifier le domaine de compétences de cette nouvelle médiation au regard de son environnement juridique et institutionnel. Cette journée a réuni plus de 55 participants et a été très bien accueillie par nos adhérents.

4. Développer le réseau des formateurs potentiels sur le plan national et en région

Nous avons aussi décidé de développer le réseau des formateurs potentiels sur le plan national et en région afin de nous permettre plus de mobilité sur le plan géographique et plus de ressources sur une même formation.

À cet effet, un questionnaire a été envoyé auprès de l'ensemble des administrateurs ainsi qu'auprès des différents Centres de Formation adhérents à la Fenamef pour répertorier les compétences que nous pourrions mobiliser sur l'ensemble du territoire.

5. Imaginer des formations plus ouvertes à d'autres publics

La Commission a organisé en lien avec la Commission Espaces de Rencontre une journée d'étude « Protection de l'Enfance et dispositifs de soutien à la parentalité » avec la présence du C.N.A.E.M.O. et de la C.N.A.P.E. Cette journée nous a permis de nous ouvrir sur d'autres publics notamment les professionnels de la Protection de l'Enfance en mettant en perspective la question de la séparation parentale et des violences subies par les enfants dans les situations de conflits exacerbés.

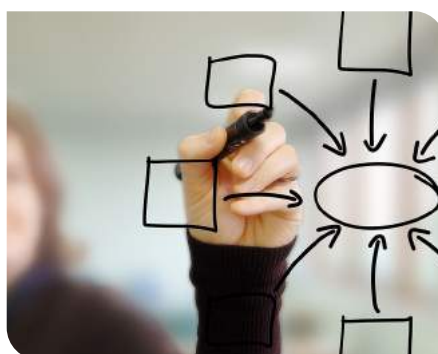
6. Bilan financier de la formation

L'étude financière fait apparaître un chiffre d'affaires de l'année qui devrait se situer autour de 61 000 €, ce qui représente plus de la moitié de nos ressources propres. Cette activité est donc essentielle pour l'avenir de la Fédération, sachant que notre marge est d'environ 40 % (hors temps de travail du siège) :

- Le total des formations représente un bénéfice aux alentours de 33 000 € ;
- Le nombre de bénéficiaires de formation

est de 138 personnes dont 113 à Paris et 25 en formation délocalisée ;

- Nous avons organisé 13 modules représentant 26 journées de formation dont 20 sur Paris et 6 en délocalisées ;
- 2 journées d'étude ont été réalisées regroupant 122 personnes.



Perspectives 2020

- Une journée d'étude sur les médiations dans les situations de vieillissement est prévue pour un public de directeurs et soignants en maison de retraite, en lien avec la Commission Grand Âge, Handicap et Vulnérabilité (Date pressentie le 17 novembre 2020 à Paris) ;
- Afin de permettre une plus grande proximité avec nos adhérents et une ouverture plus importante sur les régions, nous souhaitons favoriser en 2020 une ou plusieurs journées d'étude décentralisées dont les thématiques restent à prévoir ;

L'idée, à partir d'une thématique proposée par une région ou une association locale, est de fournir une prestation clé en main avec un élargissement à des publics nouveaux ou des partenaires locaux, à adapter selon la thématique développée. Sont pressenties Rennes, Lille, Lyon (à travailler avec les délégués régionaux).

- Il y a une attente importante de nos adhérents sur la thématique de la mise en œuvre de la T.M.F.P.O. et ceci nécessitera une actualisation des formations de responsables de services et de secrétaires afin

d'intégrer l'impact de cette expérimentation sur les pratiques des professionnels ;

- Nous souhaitons aussi engager une réflexion sur les nouvelles technologies de formations en e-learning permettant des alternances, des séquences ou des temps de formation individuelle sur support numérique en distanciel ;

À cet effet un partenariat avec l'I.R.T.S. Hauts-de-France est envisagé en 2020. Un premier objectif est déjà défini avec la mise en chantier en 2020 d'un petit film de présentation de la Fenamef qui sera projeté aux stagiaires au début de chaque session de formation.

Ce film pourra aussi être mis sur le site de la Fédération afin de mieux identifier notre Fédération, connaître son histoire et ses valeurs, repérer son fonctionnement et être éventuellement un outil de communication pour nos adhérents.

- La réforme de la formation professionnelle impacte tous les organismes de formation avec un changement de paradigme nous obligeant de passer de la logique de formation à l'ingénierie de certification. Il nous faudra donc engager une réflexion sur les conséquences pour nos propres formations ;

Pour le D.E.M.F. nous sommes déjà au travail avec les Centres de Formation adhérents et non-adhérents.

Nous souhaitons aussi en profiter pour retravailler la formation des Accueillants en Espaces de Rencontre avec un objectif de certification.

- Enfin, à la demande de nos adhérents par rapport à des besoins identifiés de manque de praticien analyseur de pratique sur les territoires pour les médiateurs familiaux, nous souhaitons envisager la conception et la mise en place d'une formation d'analyseur des pratiques professionnelles.

Merci à tous les membres actifs : Bruno BAUMLEN, Hélène BOUCHER, Bertrand COPPIN, Carole DUPUY, Dominique GAUTHIER, Sylvain VISEUR et Bruno ZILBERG qui ont contribué aux travaux de cette commission et surtout « un grand coup de Chapeau » à Sophie LASSALLE, notre Secrétaire Générale, qui en est l'indispensable cheville ouvrière.



Sophie LASSALLE

Secrétaire Générale de la Fenamef

Rapport d'activité

La vie de la Fédération

En 2019, la Fenamef comptait 211 adhérents dont 186 personnes morales. Ceci représente 262 services qui interviennent dans l'ensemble du territoire sur plus de 400 sites (permanences, activités déconcentrées, ...). Parmi ces services, plus de la moitié développent d'autres offres en direction des familles : groupes de paroles, café parents, groupes de paroles adolescents, ...

Les instances associatives

La Fenamef a réuni son Conseil d'Administration quatre fois et son Bureau trois fois en présentiel. Deux bureaux ont eu lieu par visioconférence.

Les instances techniques

Quatorze réunions de commissions, une réunion des Délégués Régionaux et une réunion des Centres de Formation ont pu avoir lieu.

La vie régionale

Dix rencontres régionales ont été organisées regroupant 175 personnes.

Le mouvement social de la fin de l'année a largement perturbé l'activité prévue tant en termes de réunions statutaires ou techniques, qu'en termes de formation. Celles-ci ont du être reportées ce qui a pu poser problème sur certains lieux de formation.

L'an dernier dans son rapport moral, le Président concluait par sa volonté de mise en

œuvre du projet stratégique. C'est donc au travers de ce prisme que je vous propose de revenir sur l'activité de la Fédération en 2019.

La Fenamef tête de réseau

Le conseil et le soutien aux adhérents

Notre mission première est bien entendu l'accompagnement au quotidien de nos adhérents. Que ce soit par mail, par téléphone ou par courrier, nous avons répondu en 2019 à plus de 2000 sollicitations directes de nos adhérents. Les questions sont diverses : application des textes encadrant leur activité, droit du travail, questions financières et de gestion, questions éthiques ou déontologiques, soutien dans leur démarche de réponse à un appel d'offre, questions autour de leur partenariat local, ...

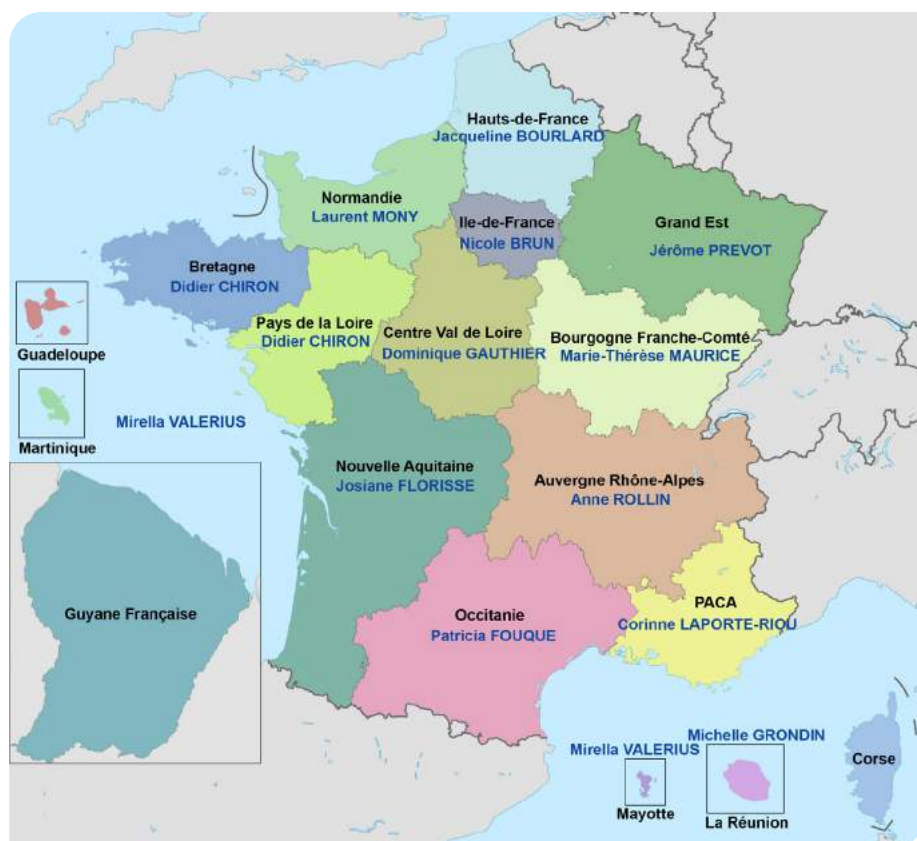
Nous pouvons noter que la mise en œuvre expérimentale a beaucoup mobilisé les services concernés et que les questions sur ce point ont été diverses en particulier sur les questions d'organisation et de financement.

Nous avons par ailleurs été sollicités plusieurs fois par des services sur la question de l'évaluation qualitative de leur activité. Ce sera en 2020, un axe de travail de la Fédération.

Notre mission de représentation

Notre participation aux groupes de travail nationaux est alimentée par les diverses rencontres que nous avons avec nos adhérents, mais aussi par les questionnaires que nous leur envoyons sur les points traités dans ces groupes de travail.

Sur 2019, nous avons questionné nos adhérents sur les conséquences de l'augmentation de la prestation de service pour les Espaces de Rencontre, sur les listes d'attente, sur la mise en œuvre de la T.M.F.P.O.



Nous avons par ailleurs répondu aux sollicitations de deux commissions parlementaires sur les questions de Médiation Familiale.

La dynamique régionale

Nous avons pu organiser cette année dix réunions régionales. Les deux dernières ont dû être annulées en raison des mouvements sociaux de la fin de l'année. Près de 200 personnes ont participé à ces rencontres dont certains partenaires. Ces rencontres sont importantes pour nos adhérents, car outre les apports d'information, elles permettent aussi des échanges sur les pratiques et des partages de questionnement sur la mise en œuvre des missions. Cette dynamique doit donc être soutenue et renforcée en 2020, les délégués régionaux ont toute leur place dans cette animation.

La réflexion partagée sur la place des adolescents dans les dispositifs de soutien à la parentalité a permis de mettre en évidence de nouvelles manières de répondre et de partager les questions éthiques que se posent les professionnels. Nous tenterons en 2020 de faire une synthèse de ces échanges.

Consolider notre modèle économique

Après deux années très difficiles sur le plan financier, 2018 avait déjà permis de noter des progrès. 2019 a permis de confirmer cette progression puisque nous ressortons un résultat positif, comme cela vous sera indiqué lors du rapport du trésorier. Ce résultat est bien sûr le signe d'une meilleure maîtrise des dépenses, mais surtout d'une augmentation de nos ressources propres, en particulier par le biais de la formation.

Notre situation financière a aussi été soulagée par l'obtention d'un prêt auprès de France Finance à taux très bas. Ces efforts doivent être poursuivis sur les années à venir afin de parvenir à reconstituer nos fonds propres et d'assurer la pérennité de la Fédération. Nous avons sollicité un accompagnement du DLA (Dispositif Local d'Accompagnement) afin de nous aider à explorer les pistes de nouvelles sources de financement.

Développer notre expertise et promouvoir l'innovation

Cet axe est au cœur de notre activité et passe en particulier par l'édition d'Odyssée qui est un outil de transmission d'information, mais surtout un outil de mise en valeur de l'activité de nos adhérents et de réflexion sur les innovations mises en place par nos adhérents. Il nous permet de dégager les thèmes de réflexion de nos adhérents, leurs questionnements et de dégager des pistes pour l'organisation de journées d'étude ou de formations.

Nous avons au cours de cette année réalisé plusieurs enquêtes, tant sur la Médiation Familiale que sur les Espaces de Rencontre. Ce sont ces échanges avec les adhérents qui nous permettent de les représenter dans les groupes de travail nationaux auxquels nous participons. Le chantier important de cette année 2019 a été la mise en route de la réflexion sur le nouveau référentiel des Espaces de Rencontre. Celui-ci devrait permettre de clarifier un certain nombre de choses comme le périmètre d'intervention des Espaces de Rencontre, ou la qualification des personnels. Ce travail devrait s'achever au cours du premier trimestre 2020 pour être appliqué dès Juin. Cette réflexion a entraîné pour notre commission des interrogations importantes sur le public des Espaces de Rencontre et sur la limite de leur intervention. Aussi un travail va-t-il être entrepris pour réfléchir à des solutions alternatives qui seront présentées à nos partenaires dans le courant de l'année 2020.

La formation

Cet axe de travail a toujours été pour la Fédération essentiel. Au cours des années, elle s'est développée pour répondre aux besoins de nos adhérents face à l'évolution de leur environnement. Afin de participer à la diffusion d'une culture de la médiation, nous mettons en place depuis quelques temps des formations ou des journées d'étude qui sont ouvertes à d'autres secteurs comme la Protection de l'Enfance, la gérontologie ou le handicap. Il ne s'agit pas bien entendu de

faire de ces professionnels des médiateurs, mais bien de diffuser des connaissances leur permettant de mieux connaître la médiation et de savoir y faire appel.

Face à la réforme de la formation professionnelle continue, nous avons engagé une réflexion afin d'aménager nos formations en conséquence et de travailler en partenariat plus étroit avec les Centres de Formation adhérents à la Fenaméf.

Enfin, notre réflexion sur l'évolution nécessaire du D.E.M.F. s'est poursuivie pour y intégrer les conséquences de la réforme de la formation.

La communication

Outre Odyssée, notre communication passe aussi par notre lettre électronique, nous avons pu cette année, reprendre son envoi, même si nous n'avons pu qu'en produire tous les deux mois au lieu d'un envoi mensuel. Nous allons tenter au cours de cette année de revenir à une parution mensuelle. Par ailleurs, nous travaillons aussi sur des outils de communication plus adaptés à la fois pour faire connaître la Fédération et pour permettre à nos adhérents de disposer d'outils de promotion de la médiation, des Espaces de Rencontre et de leur activité.

Cette activité de la Fédération ne serait pas possible sans l'engagement de ses administrateurs que je remercie ici de leur participation et de leur mobilisation. Mais je souhaite aussi remercier profondément Élodie et Sophie sans qui rien de tout cela ne serait possible. Leur mobilisation sans faille, leur engagement au service de la Fédération, leurs initiatives, leur investissement est essentiel pour la poursuite de l'activité de la Fédération.



Élodie FRAGO

Juriste spécialisée en droit des personnes vulnérables et protection des données - Cadre dans le secteur social et médico-social

Médiation Familiale et protection des données : quelle réalité pour quels enjeux ?



Si la Médiation Familiale est avant tout un espace de parole, des données/informations sur les personnes accompagnées durant quelques séances, sont pourtant collectées et traitées et les services de Médiation Familiale n'échappent pas à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel¹. C'est le R.G.P.D.² qui, depuis le 25 mai 2018³, encadre la protection des données que contiennent les traitements⁴ automatisés et non automatisés que les responsables de traitement⁵ mettent en œuvre, complété par la loi Informatique et Liberté du 1er juin 1978 pour les segments laissés à la compétence des États membres.

1 Toute information se rapportant à une personne physique identifiée ou identifiable, directement ou indirectement.

2 Règlement Général sur la Protection des Données

3 Date d'entrée en vigueur du R.G.P.D. en France car le R.G.P.D. a été publié le 27 avril 2016

4 Toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliqués à des données à caractère personnel ou des ensembles de données à caractère personnel.

5 La personne physique ou morale, l'autorité publique, le service ou un autre organisme qui, seul ou conjointement avec d'autres, détermine les finalités et les moyens du traitement.

Parallèlement, les évolutions technologiques que le monde du numérique connaît depuis 50 ans, la croissance exponentielle des données à caractère personnel dont la granularité et l'exposition augmentent, alliée à la puissance des algorithmes et des cyber attaques devaient inévitablement nous conduire à penser un cadre plus protecteur de nos droits et nos libertés.

L'esprit du texte

Le R.G.P.D. poursuit essentiellement trois finalités. Premièrement, renforcer les droits des personnes concernées par les traitements et redonner confiance aux citoyens. Le corollaire de cet objectif est, à minima, une transparence sur la finalité et les moyens du traitement.

Deuxièmement, conférer un cadre juridique protecteur et unifié aux États de l'Union Européenne en renforçant le pouvoir de sanction des autorités de contrôle⁶.

6 La Commission Nationale Informatique et Liberté en France (C.N.I.L.)

Troisièmement, responsabiliser l'ensemble des personnes qui interviennent sur les traitements de données à caractère personnel.

Afin d'accompagner cette dernière finalité, un **nouveau modèle** a été conceptualisé, celui « d'accountability », traduit par « responsabilité » ou « démontrabilité » en France et par « redevabilité » au Québec. Ce modèle désigne l'obligation, pour les organismes, de mettre en œuvre les mécanismes et procédures permettant de démontrer le respect des règles relatives à la protection des données. Il met fin à la logique de contrôle à priori qui existait avec les formalités préalables que les responsables de traitement adressaient à la C.N.I.L. préalablement à la mise en œuvre des traitements⁷.

Autrement écrit, « l'accountability » représente l'ensemble de bonnes pratiques destiné à améliorer la protection des données et permettant de démontrer aisément l'efficacité des mesures prises. Ce principe concerne tous les acteurs impliqués dans les traitements : responsables et sous-traitants !

Un nouveau modèle, mais également **une nouvelle logique** avec l'introduction du « privacy by design » et « privacy by default ». Le privacy by design signifie que les organismes ont désormais l'obligation d'intégrer le souci de la protection des données à caractère personnel dès la conception de projets impliquant un traitement de données au sein de leurs structures et ce, de manière à respecter l'esprit du R.G.P.D. en amont.

Le privacy by default, corollaire du privacy by design, s'applique une fois que le service ou produit fonctionne. Les standards de la protection des données personnelles s'ap-

7 Conformément à la loi I&L, le régime de l'autorisation demeure encore la règle pour certains traitements.

pliquent alors par défaut de manière à garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité de ces dernières.

Les standards du R.G.P.D.

Pour une mise en conformité avec le R.G.P.D., plusieurs grands principes doivent être absolument respectés. Au préalable, l'ensemble des traitements que met en œuvre un responsable de traitements est en théorie recensé au sein d'un registre et bénéficie de l'application des huit règles citées infra.

En premier lieu, le traitement doit être **licite**, c'est-à-dire expressément permis. L'article 6 du R.G.P.D. énonce six bases de licéité à commencer par le consentement⁸. Le traitement de données à caractère personnel est licite car la personne concernée consent à confier des données/informations. À défaut de consentement, d'autres bases légales permettent la licéité du traitement : une relation contractuelle, le respect d'une obligation légale par le responsable de traitement, la sauvegarde des intérêts vitaux de la personne concernée, l'exécution d'une mission de service public ou encore un intérêt légitime poursuivi par le responsable de traitement.

En second lieu le traitement doit revêtir une **finalité** déterminée, explicite et légitime.

En troisième lieu, le R.G.P.D. reprend le principe de proportionnalité qui existait déjà dans la loi I&L, lequel devient le principe de **minimisation**

8 Manifestation de volonté éclairée, libre, spécifique et univoque.



« Le R.G.P.D. reprend le principe de proportionnalité qui existait déjà dans la loi I&L, lequel devient le principe de minimisation des données à caractère personnel. Seules les données strictement nécessaires pour atteindre la finalité doivent être collectées et traitées. »

des données à caractère personnel. Seules les données strictement nécessaires pour atteindre la finalité doivent être collectées et traitées. Par ailleurs **les données doivent être exactes** et si nécessaires, tenues à jour.

En quatrième lieu le R.G.P.D. pose un principe de **loyauté et de transparence** à l'égard des personnes concernées. Cela signifie que ces données doivent être informées de la raison de la collecte de leurs données à caractère personnel, de l'utilisation qui est faite, ainsi que de la manière dont elles peuvent exercer leurs droits. Ce sont les mentions légales consacrées aux articles 13 et 14 du R.G.P.D.

En cinquième lieu il convient que l'organisme garantisse l'exercice des **droits des personnes concernées**. Certains droits existaient sous l'empire de la loi I&L (droits d'accès, de rectification et d'opposition), d'autres sont entrés en vigueur avec le R.G.P.D. visant à renforcer les droits de personnes (portabilité des données, limitation du traitement, droit à l'effacement).

En sixième lieu, le R.G.P.D., comme le défendait déjà la loi I&L, **proscrit** le traitement de **certaines données dites « sensibles »**. Ces données personnelles sont énoncées à l'article 9 du R.G.P.D. Il s'agit des données qui révèlent les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, les convictions philosophiques ou religieuses, l'appartenance syndicale, la santé (physique et mentale), l'orientation et la vie sexuelle, les données génétiques et biométriques. Il est évident que certains traitements spécifiques requièrent ce type de données.

Des exceptions existent par conséquent et se combinent avec la base légale. Elles sont énoncées à l'article 9-2 du R.G.P.D. Pour mettre en œuvre un traitement qui comporte des données sensibles, le responsable de traitement devra donc justifier de deux éléments : une base légale appropriée et une exception la plus pertinente possible⁹.

9 Un médecin a besoin de collecter les habitudes de vie ainsi que des données de santé sur ses patients. Le consentement des patients (base légale) et la nécessité de traiter ces données à des fins de médecine préventive, diagnostic et thérapeutique lui permet donc de mettre en œuvre ces traitements spécifiques.

En septième lieu, le responsable de traitement doit mettre en œuvre des mesures de protection logique, physique et organisationnelle de manière à **garantir la sécurité des données à caractère personnel** et notamment leur confidentialité (seuls les professionnels autorisés ont accès aux données), leur disponibilité (pouvoir consulter les données à tout moment notamment lorsque les personnes concernées décident d'exercer leurs droits) et leur intégrité (conserver et traiter les données sous leur forme initiale sans qu'elles soient déformées ou endommagées). Le responsable de traitement doit par ailleurs s'assurer que ses éventuels sous-traitants présentent des garanties suffisantes pour gérer les données personnelles.

En huitième lieu, ne pas oublier que les données à caractère personnel/informations sont **traitées à durée déterminée**, en théorie le temps de leur finalité. Elles doivent ensuite être supprimées de manière sécurisée, archivées ou anonymisées dès que la finalité pour laquelle elles ont été collectées et traitées est atteinte. Vigilance sur les durées de conservation !¹⁰

Médiation Familiale et protection des données

« La Médiation Familiale est un processus de construction ou de reconstruction du lien familial axé sur l'autonomie et la responsabilité des personnes concernées par des situations de rupture ou de séparation dans lequel un tiers impartial, indépendant, qualifié et sans pouvoir de décision – le médiateur familial – favorise, à travers l'organisation d'entretiens confidentiels, leur communication, la gestion de leur conflit dans le domaine familial entendu dans sa diversité et dans son évolution »¹¹.

Ce processus s'étend à tout type de conflit familial et intergénérationnel. La médiation peut être, soit proposée ou ordonnée par la justice¹², soit spontanée ou conventionnelle.

10 N'hésitez pas à vous rendre sur le site de la C.N.I.L. Des guides et référentiels sont mis en ligne, dont un guide sur les durées de conservation récemment élaboré en partenariat avec le service des archives nationales.

11 Définition adoptée par le conseil national consultatif de la Médiation Familiale en 2002.

12 Article 255-1° & 2° dans le cadre du divorce et article 373-2-10 dans le cadre de l'autorité parentale.

Dans cette dernière hypothèse, le processus s'enclenche sur initiative des intéressés, qu'ils y aient été invités par un professionnel, une personne de leur entourage ou simplement informés.

Une fois le premier rendez-vous d'information préalable réalisé, si la démarche paraît pertinente au regard des besoins et demandes exprimés, et si les personnes décident de démarrer une médiation, le service va alors collecter des données/informations. D'une part des informations qui permettent d'identifier les personnes et de les contacter, d'autre part des données sur la situation familiale, enfin des renseignements relatifs au suivi des rendez-vous et échanges (historique des séances, comptes rendus). La pertinence et la proportionnalité des données doivent sans cesse être interrogées.

Dans ce cadre, plusieurs traitements avec plusieurs finalités prennent place. Tout d'abord et principalement, le traitement dont la finalité est la mise en œuvre de la médiation elle-même. Amener les personnes concernées à aborder, avec le médiateur, les sujets qui les préoccupent pour qu'ils puissent définir ensemble, selon un nombre de séances très variable, une organisation qui leur convienne, que cette organisation soit formalisée dans un accord ou non. Sans donnée et information communiquées, l'accompagnement par le médiateur est rendu plus difficile, voire impossible !

Ensuite, un traitement dont la finalité réside dans la participation financière aux séances.

Éventuellement un traitement dont la finalité serait la réalisation de médiations à distance, via le recours aux outils numériques, où l'image et la voix des personnes sont alors traitées.

Enfin un traitement à des fins statistiques.

Si certains services de Médiation Familiale travaillent encore depuis des fichiers papier, d'autres ont aujourd'hui recours à des applications métiers. La législation sur la protection des données s'applique bien aux deux solutions dans la mesure où les traitements peuvent contenir des données à caractère personnel, à la granularité parfois sensible¹³.

En Médiation Familiale, le consentement des personnes concernées par le traitement semble constituer tant la base légale¹⁴ que l'exception¹⁵ qui permettent de traiter des données à caractère personnel, parfois sensibles. À cette base, se mêle également l'obligation légale du responsable de traitement, notamment sur la participation financière des personnes au processus de Médiation Familiale. À la licéité des traitements, s'ajoute la finalité, laquelle consiste bien à mettre en œuvre des Médiations Familiales dans le respect des textes et de la déontologie encadrant cette fabuleuse alternative au contentieux.

13 Des informations sur l'orientation sexuelle et/ou la santé de l'une ou l'autre des personnes peuvent figurer sur des comptes rendus de séances. Si les données financières ne sont pas réputées sensibles pour le R.G.P.D., elles présentent néanmoins un enjeu de protection important et doivent demeurer confidentielles.

14 Article 6 du R.G.P.D.

15 Article 9-2° du R.G.P.D.

« Si certains services de Médiation Familiale travaillent encore depuis des fichiers papier, d'autres ont aujourd'hui recours à des applications métiers. La législation sur la protection des données s'applique bien aux deux solutions dans la mesure où les traitements peuvent contenir des données à caractère personnel, à la granularité parfois sensible. »

Une fois ces préalables posés, les responsables de traitement doivent s'assurer de respecter les six autres normes abordées supra. **Le respect des droits des personnes concernées**, qu'il s'agisse de leur droit à l'information et de la possibilité d'exercer leurs prérogatives sur leurs données, ainsi que **la sécurité des données** sont aujourd'hui des passages obligés avec lesquels il faut compter. Il convient par ailleurs de ne pas conserver ces données/informations accessibles, ou en base active, pour une durée supérieure à la finalité du traitement, sous réserve de période d'archivage à observer.

Enfin, il est indispensable de continuer de sensibiliser les professionnels et de les mobiliser autour de ce sujet.

La mise en conformité avec la législation concernant la protection des données à caractère personnel ne doit pas effrayer. Beaucoup d'entre vous s'y sont déjà attelés. Il s'agit d'un processus dont le bienfondé n'est aujourd'hui plus à démontrer et qui participe de la démarche d'amélioration continue de la qualité à l'endroit des personnes accueillies et accompagnées en médiation. La désignation d'un délégué à la protection des données (DPO)¹⁶ en interne ou le recours à un DPO externe peut accompagner cette démarche.

16 DPO : Data Protection Officer / délégué à la protection des données en français, est la personne en charge de la protection des données à caractère personnel au sein des organismes publics ou privés.





Sophie LASSALLE

Secrétaire Générale de la Fenamef

Il est un temps pour tout

Il est un temps pour tout, et voici venu celui de vous quitter.

Ma vie professionnelle fut riche et ces dix dernières années passées à la Fenamef m'ont beaucoup appris.

J'ai rencontré des gens passionnés et passionnants, des militants, des combattants tant chez les adhérents que chez les administrateurs. Je suis toujours admirative de cette façon que vous avez de faire tant de choses avec si peu de moyens et si peu de reconnaissance. J'ai apprécié nos échanges, nos rencontres, la simplicité et l'authenticité avec laquelle vous avez partagé avec moi ce qui fait votre quotidien, vos questions, votre enthousiasme, vos projets. Pour tout cela, je vous dois un grand merci, à vous les adhérents de la Fenamef, vous qui faites vivre cette Fédération et soutenez ses valeurs et son action.

Je dois aussi un grand merci à Roger LECONTE et à Didier TRONCHE qui, en me recrutant comme Secrétaire Générale, m'ont permis de mettre mes compétences au service d'une cause que j'avais envie de défendre. Dans ces conditions, travailler n'est pas une contrainte, mais une manière de s'épanouir et de se réaliser.

Je suis très attachée à la vie associative et à la place que le mouvement associatif tient dans notre pays. L'engagement individuel et collectif de la société civile permet de répondre avec beaucoup d'agilité et de réactivité aux défis que les évolutions sociales nous posent. La Fenamef et vos associations en sont une illustration éclatante. La reconnaissance par les pouvoirs publics de l'intérêt de ces actions passe évidemment par le soutien financier, mais aussi par la reconnaissance de l'expertise acquise. Ceci est reconnu à la Fenamef et c'est l'occasion pour moi de saluer la qualité des rapports que nous avons avec nos partenaires.

Ces échanges se sont poursuivis malgré les changements d'interlocuteur, ce qui pour moi



Séminaire
2017 - Paris

signifie que le partenariat est réellement ancré dans une culture commune et non soumis aux volontés ou aux désirs des personnes.

Si cette expertise est reconnue c'est en grande partie en raison de la qualité de la réflexion et des propositions que nous pouvons faire. Nous avons toujours appuyé nos positions sur les échanges que nous avons avec vous, sur vos réponses à nos questionnaires, nos rencontres en région, vos remarques sur telle ou telle question. La synthèse n'en est pas toujours aisée mais le Président, Jean-Louis COQUIN et le Conseil d'Administration, qui vous représentent, tentent toujours de faire prévaloir l'intérêt collectif sur la somme des intérêts individuels.

Je ne peux pas partir sans remercier très chaleureusement Élodie et Sophie, sans qui aujourd'hui la Fenamef ne pourrait pas fonctionner. Beaucoup d'entre vous ne les connaissent que par mail ou par téléphone, mais je suis sûre que vous avez noté leurs compétences, leur sérieux, leur implication... et leur bonne humeur.

Une secrétaire générale s'en va, une autre lui succède. J'espère que vous accueillerez Laure LECHATELLIER avec autant de gentillesse et de générosité que vous m'avez accueillie. À elles trois, et à la Fenamef, je souhaite « bon vent » pour poursuivre la traversée.



Jean-Louis COQUIN

Président de la Fenaméf

Directeur Général - Enfance Catalane (66)

Merci Sophie !

Le départ de Madame LASSALLE de la Fenaméf marque incontestablement une étape importante dans la vie de la Fédération. Présente depuis plus de 10 ans à cette fonction, elle a su porter ses valeurs et sa force de conviction dans les nombreuses discussions avec toutes les instances nationales, mais aussi auprès des adhérents, pour défendre une présence de qualité et des professionnels formés et compétents auprès des familles.

Elle a participé pleinement au développement des compétences de ces professionnels en travaillant ardemment à la réalisation des formations délivrées par la Fédération. Elles se sont multipliées et leurs nombres de participants n'a cessé d'être croissant depuis son arrivée.

Sophie LASSALLE a également su faire vivre le réseau des adhérents non seulement en leur apportant les actualités, les évolutions, les tendances des pratiques et des cadres de

travail des services, mais aussi en animant les débats, en sachant identifier et recueillir leurs richesses et leurs innovations pour les partager et les diffuser.

Expliquer, rassurer, interroger, militer, informer, convaincre, accompagner, défendre, autant d'actions qui auront jalonné ces 11 ans de présence au sein de la Fenaméf. Remettre du sens et de l'histoire au sein des décisions et des positionnements était son quotidien et, après un long exposé de Sophie, tout semblait parfois redevenir très clair et cohérent.

Certains vous parleront cependant de son caractère entier, avec parfois des avis tranchés et assez catégoriques, mais n'ont-ils pas permis de défendre les positions portées par la Fédération ? Son sens de la rhétorique, toujours développé avec le respect de la contradiction, a animé bien des discussions parfois tardives et conviviales.

Enfin, les membres du Conseil d'Administration regrettent déjà sa connaissance accrue de la capitale et de ses ressources cachées ainsi que son sens de l'organisation ! Chacun pouvait se reposer sur ses conseils et recommandations, que ce soit pour les transports ou les détails de son séjour parisien !

Bref ! Merci Sophie pour toute cette richesse et ces moments partagés au service des familles et des professionnels qui s'en occupent ! Merci pour cette tranche de vie que tu as apporté à la Fenaméf !

Que cette nouvelle étape te permette de continuer à diffuser tes convictions, ton dynamisme et ta bonne humeur en prenant soin de toi et des tiens !

Amicalement,



Assemblée Générale
2018 - Paris



Roger LECONTE

Président d'Honneur de la Fenamef

Lorsqu'avec Didier TRONCHE, Président de la Fenamef et mon ami de 30 ans, nous avons retenu la candidature de Sophie LASSALLE au poste de Secrétaire Générale, nous n'allions pas dans l'inconnu.

Sa connaissance du milieu associatif, du monde de la Médiation et surtout son engagement au sein de la Formation, secteur essentiel pour le développement de la Médiation Familiale et des Espaces de Rencontre plaident grandement en sa faveur.

Nous ne nous sommes pas trompés. Bien au contraire. L'évolution de la Fenamef lors de ces dix dernières années, son développement, son ouverture au monde institutionnel sont dûs principalement à la personnalité et à l'engagement de Sophie.

Son sens de la diplomatie a toujours fait mon admiration : combien de fois, lors de réunions importantes avec nos partenaires, bouillant sur ma chaise, je lui demandais d'intervenir. Elle ne bronchait pas. Patiente, elle attendait son heure. Puis, sans élever la voix, avec des mots appropriés et justes, elle intervenait, synthétisant les pensées des autres tout en avançant ses nouvelles propositions.

La justesse de ses propos, sa concision, sa détermination dans son expression lui permettaient alors d'imposer sa vision et d'obtenir l'adhésion de tous.

Femme de conviction et de partage, elle a su, autour d'elle, rassembler sans pourtant se ressembler.

Sophie, en grande professionnelle et avec un esprit fédérateur a toujours le souci et la capacité d'insérer la Médiation Familiale et les Espaces de Rencontre dans le réseau institutionnel.

1) D'abord au sein des associations et services de la Fenamef :

Sa connaissance des dossiers, son ouverture d'esprit, sa disponibilité sont reconnus de tous qu'ils soient membres du Conseil d'Administration ou adhérents.

Elle est capable dans la même heure de :

- Trouver des chambres à Paris ou en province pour les membres du Conseil d'Administration ou les formateurs ;
- Répondre à la C.N.A.F. ou au Ministère de la Justice sur un problème épineux ;
- Répondre aux questions des adhérents et donner des conseils sur la gestion humaine, financière, technique concernant le fonctionnement de leurs services ;
- Rechercher des formateurs pour pallier des formateurs défaillants.

Il est même arrivé qu'au pied levé, Sophie remplace un formateur malade le matin même.

2) Au sein du monde institutionnel et associatif

Comme exemple, je citerai la place prépondérante que Sophie a prise au fil des ans dans le cadre de la plateforme de la Médiation Familiale en France. Sa parole y est écoutée avec respect et sérieux et a permis à la Médiation Familiale d'être reconnue à sa juste valeur au sein de ce groupe d'experts de la Médiation.

Dès son arrivée au Secrétariat Général de la Fenamef, elle a su mettre en évidence les valeurs de la Fédération fortement portées par le mutualisme, la solidarité, la convivialité. Ces

valeurs, si bien résumées par Didier TRONCHE lors d'une Assemblée Générale : « La primauté des sens et des principes éthiques, la reconnaissance de la capacité des personnes à agir et à construire et par dessus tout, l'intérêt à maintenir le vivre ensemble ».

Enfin, je ne pourrai terminer mon propos sur Sophie sans aborder un des aspects de sa personnalité, à savoir sa volonté constante d'aider les autres à se construire, tout en les protégeant.

Certains administrateurs l'expriment à travers cette expression : c'est la mère de tous.

Qui n'a pas appelé Sophie la veille ou le matin d'une réunion pour connaître l'heure, le lieu ? Qui n'a pas appelé Sophie pour retenir un hôtel, un billet de train ?

Et à chaque demande, Sophie a répondu présente et avec toujours la bienveillance et le sourire.

Avec ses collaborateurs, Sophie a su les mettre en confiance, les aidant à s'engager dans un parcours de formation professionnelle leur permettant de se réaliser dans leur vie professionnelle.

Sophie a été un maillon déterminant de la famille de la Fenamef. Elle est pour moi une belle rencontre. Et je l'en remercie profondément.



Journée d'Étude
2019 - Paris

« Chère Sophie,
Pilier solide de la Fenamef,
tu auras marqué tous ceux que tu as
rencontrés par ta pugnacité et ton verbe
sans concessions. Roger et toi formiez le couple
complémentaire de la parole de la Médiation
Familiale. J'ai personnellement aimé te rencontrer et
ai beaucoup appris à ton contact. J'ai été touchée par
la confiance que tu m'as faite et ai été désolée de ne
pas répondre à la demande que Roger et toi m'aviez
formulée. Mon hésitation ne traduisait que l'envie
que j'avais de dire « oui ».
Je te souhaite une retraite active et surtout
heureuse. Je t'embrasse. »
Gabrielle PLANES

« Sophie : la
mémoire de la Médiation
Familiale et des Espaces de Rencontre.
Avec toujours ce désir d'avancer, de pro-
gresser dans l'intérêt des familles et des
enfants, mais aussi des associations, des
médiateurs familiaux et de tous les profes-
sionnels. Une retraite qui constituera un grand
manque. Un espoir : une retraite, certes bien
méritée, mais active. »
Marc JUSTON

« Sophie,
je me souviens de mon premier Conseil d'Administration
avec toi. Tu étais au bout de la table à côté de Didier et je te trouvais calme et
sûre de toi. Tu m'as tout de suite mis en confiance par des attentions discrètes en m'expli-
quant par petites touches le fonctionnement de la Fenamef.

Tu as aussi beaucoup contribué à me faire aimer cette Fédération en y apportant une belle huma-
nité et en faisant des différences une force.

Tu as su parfaitement, comme ton titre le précise, généralement déléguer, je dirais même généreu-
sement déléguer. Je t'en remercie. Tu vas faire une jeune retraitée active et qui saura sans nul doute
infuser l'intelligence du cœur auprès des âmes qui auront la chance de te connaître.
À bientôt. »

Bruno BAUMLEN

« J'ai
apprécié, durant 10 ans,
nos échanges réguliers pour concevoir
des réponses et des positions communes, entre
l'APMF et la Fenamef, pour faire valoir ensemble le sens
et la pratique de Médiation Familiale. S'appeler, se réunir,
partager pour représenter ensemble nos valeurs a été une très
belle expérience de partenariat, indispensable à la reconnais-
sance des structures de Médiation Familiale et des praticiens.
Ce partage a aussi été émaillé de rires complices, preuve s'il
en fallait que nous avons régulièrement été sur la même
longueur d'onde... Sophie, je te souhaite de belles nou-
velles aventures !... »

Audrey RINGOT

« Sophie
En te voyant quitter
la caravelle de la Fenamef, je pense
aux ondes fugitives de l'Adour qui toujours
passent sans retour. À ces ondes qui t'ont emportées
sur les côtes normandes pour piloter, et avec quelle
maestria, cette belle Fédération. Où que tu ailles
maintenant je penserai à toi en chantant « Ah
grand dieu qu'elle est belle, la dacquoise à
l'œil noir. »
Adishatz. »
Jacques FAGET

« Parlant de Sophie... Elle a eu la dure tâche de succéder à Claire au fort tempérament et à la connaissance pointue de la médiation dans ses premiers balbutiements ; elle a su néanmoins s'imposer en étant à l'écoute des anciens, en s'imprégnant des us et coutumes de la médiation et de ses fervents défenseurs, en accompagnant sans se ménager la diversité et la créativité locale des régions, en remettant sans cesse son cœur à l'ouvrage, donnant une stature nationale à ce poste de secrétaire, plein d'embûches mais aussi de belles rencontres. Merci Sophie pour avoir exercé avec enthousiasme et noblesse ce beau métier. »
Maguy MERLIN

« Sophie a été une formidable locomotive au service de la Fenamef avec une force de travail et de conviction qui mérite toute notre reconnaissance. Très affûtée et toujours convaincante dans son action, elle a su allier efficacité, esprit de synthèse, sens du dialogue et une réelle capacité d'écoute, d'attention bienveillante et d'accueil des administrateurs. Force tranquille, toujours disponible et sereine, agissante et résistante aux multiples tempêtes traversées par notre Fédération, elle a su incarner et porter haut les valeurs de la Fenamef aussi bien auprès de nos partenaires que des différentes instances institutionnelles et politiques. À titre personnel, c'est avec regret que je vois partir une si belle personne au sens noble du terme qui a su marquer de son empreinte un esprit de convivialité, de travail partagé, de facilitation des contributions de chacun au sein de nos commissions de travail. Je lui transmets toute mon amitié et ma profonde estime et lui souhaite une deuxième vie pleine de belles rencontres. »

Didier CHIRON

« 10 ans à la Fenamef en disant l'essentiel ! Un engagement.
MERCI SOPHIE. »
Patricia FOUQUE

« Chère Sophie, Vous allez quitter vos fonctions de Secrétaire Générale de la Fenamef. Vous allez nous manquer ! Votre ténacité a fait de vous un acteur incontournable et « incontournable » du développement de la Médiation Familiale et de l'un de ses outils, les points rencontres. Au point que parfois, quand on demande « Qu'en pense la Fenamef... » C'est à vous qu'on s'adresse. Vous avez aussi pris votre part dans la mise en œuvre de la médiation de la consommation, tout à ses débuts. Vous l'avez fait avec la même exigence de qualité. Je voudrais vous dire ma reconnaissance pour ce parcours professionnel, où toujours, vous avez fait le choix d'une médiation qui porte son nom et ne se confond pas avec d'autres modes de résolution des litiges. Ainsi, au fil du temps, vous avez contribué à construire l'identité de la Fédération. Votre rigueur avait pour compagnon votre humour, décapant parfois, roboratif toujours. À l'heure de votre « départ », nous sommes heureux de vous remercier et de vous souhaiter d'heureuses années d'activité. »
Monique SASSIER

« REGARDS CROISÉS DE DEUX
ADMINISTRATEURS

L'occasion d'évoquer une belle rencontre professionnelle et humaine en la personne de Sophie LASSALLE.

Face aux complexités des relations familiales, de l'évolution rapide des textes législatifs et des problématiques rencontrées, Sophie a pu nous éclairer telle une vigie attentive grâce à son sens de l'analyse et de la synthèse, nous interpellant sur les points essentiels à travailler, sur lesquels il est indispensable de partager.

Engagée, soucieuse de la préservation des fondements éthiques des pratiques concernant les familles et les enfants, Sophie a pu être notre « Gemini Cricket » voix d'une conscience éclairée.

Chacun, chacune apporte sa pièce à l'édifice : ses compétences, ses savoir-faire, ses expériences, sa richesse culturelle et humaine. Sophie, nous te remercions pour tout cela, ton écoute et ton accueil.

« Il n'y a que les poètes qui prennent le monde au sérieux, ceux qui ont réputation d'être distraits, étourdis, de ne pas mesurer les choses, de ne pas connaître la pesanteur. Ce sont eux, eux seuls, qui connaissent la pesanteur, le drame des choses et aussi ce qu'elles contiennent de lumière. Ce sont les seuls voyants et les seuls respirants dans ce monde. Je parle d'une petite tribu dispersée et qui n'est pas faite que de gens qui écrivent ou qui peignent, esthètes ou artistes. Il s'agit juste d'une manière humaine d'habiter le monde. Parce que habiter poétiquement le monde ou habiter humainement le monde, au fond, c'est la même chose ».

Christian BOBIN

Continue Sophie à habiter le monde et à profiter des petits bonheurs et des joies de la vie. »

Dominique GAUTHIER et Jean-Marc BAUDOIN

« Sophie,

Je souhaite à travers ces quelques phrases témoigner de ton engagement pendant ces dix dernières années en tant que Secrétaire Nationale de la

Fenaméf.

Dix années d'une mission stratégique pour accompagner et soutenir les adhérents, animer les commissions, proposer, structurer, étoffer, gérer ... mais aussi réserver les lieux de rencontre, les hôtels, les lignes de métro, de bus, pour éviter que les provinciaux se perdent dans Paris ...

Tu as toujours été disponible et attentive à nos demandes, nos propositions, nos réflexions dans des échanges quelquefois toniques !!!

Ce n'était en rien un travail de tout repos, une trajectoire toute tracée et il t'a fallu inventer pour, au moment opportun, intervenir et trouver la solution adaptée. Toutes ces années passées ensemble ont été passionnantes et riches.

Toutes ces années à te déplacer d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre, les kilomètres avalés ... Combien de fois, je me suis posée cette question : Sophie, tu vis où ? À Paris, à Caen, dans un train ?

Enfin, je veux dire que je me souviens d'une rencontre à Aix-en-Provence et du début d'une amitié qui survivra à ta retraite.

Merci Sophie. »

Patricia FOUQUE

« Femme très compétente, d'une grande honnêteté intellectuelle, sachant s'adapter très vite aux mutations de la nouvelle société et de la culture de la Médiation. Très lucide.

Très cordialement. »

Abraham ZEINI

« En 2010, alors que je présidais la Fenamef, Sophie prenait ses fonctions de Secrétaire générale de notre Fédération succédant ainsi à Claire LECONTE pour continuer à promouvoir la Médiation Familiale, en garantir les principes éthiques et accompagner l'ensemble des associations adhérentes dans leur développement.

Sa connaissance des politiques d'action sociale et de l'ensemble du secteur de l'intervention sociale, son expérience professionnelle lui ont permis très rapidement de devenir une actrice reconnue et appréciée de tous : associations adhérentes, partenaires institutionnels (CNAF, MSA, Ministères de la Justice et Affaires Sociales, Fédérations et organismes de formation, ...). Son sens politique et sa fine analyse de l'évolution des politiques familiales ont largement contribué à l'ouverture de la Fenamef vers de nouveaux champs d'intervention : la médiation intergénérationnelle, la médiation parents-adolescents, l'aide et le soutien à la parentalité, les Espaces de Rencontre, la protection de l'enfance, ...

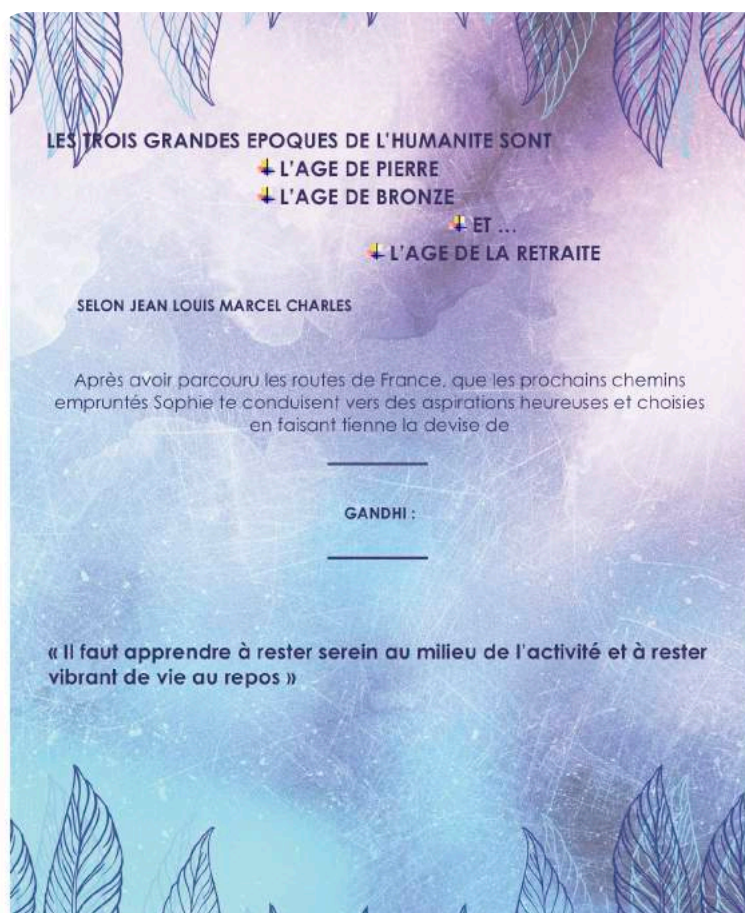
Son expertise a énormément compté dans la sécurisation, certes toujours à consolider, de la prise en charge des interventions avec la prestation de service. Mais son expertise a aussi permis de faire valoir, promouvoir et garantir les fondements et la professionnalisation de la Médiation Familiale dans toutes les formes de médiation.

Elle a ainsi écrit avec tous les adhérents de la Fenamef et tous nos partenaires institutionnels, une page de l'histoire de notre Fédération. »

Didier TRONCHE

« Je vous souhaite de profiter pleinement de cette douce liberté qui s'ouvre à vous... Belle continuation. »
Christine DUCHESMIN

« Votre expérience, votre engagement et vos connaissances nous ont beaucoup apportés durant ces années de collaboration. Nous vous souhaitons une heureuse retraite. »
Élodie et Sophie



Corinne LAPORTE-RIOU



FEDERATION NATIONALE DE LA MEDIATION ET DES ESPACES FAMILIAUX

Fenamef

02 31 46 87 87 www.mediation-espaces-familiaux.org

